

produira constamment des rapports qui donneront un compte rendu impartial des événements. Pour atteindre leur but, ces rapports devraient être aussi complets et détaillés que possible.

Nous ne connaissons pas encore dans toute leur ampleur les problèmes qui se posent quant aux secours nécessaires dans l'immédiat, et encore moins l'ampleur des tâches de reconstruction auxquelles devra s'atteler la population du Nigéria lorsque la paix aura été, nous l'espérons, rétablie rapidement dans la clémence. Mais nous savons que ces problèmes exigeront une coopération et une assistance internationales de grande envergure. Le Canada se tient prêt à faire toute sa part.

LE MOYEN-ORIENT

Au Moyen-Orient, une tension persistante et des combats sporadiques entre Israël et ses voisins sont la semence de conflits futurs. Il y a danger que l'escalade de la violence au Moyen-Orient entraîne l'intervention de puissances étrangères et constitue ainsi une grave menace à la paix mondiale. Pourtant, nous constatons tous que le temps et les efforts consacrés à la solution de ce différend depuis la fin des combats de juin 1967 n'ont amélioré en rien la situation. L'accord intervenu au Conseil de sécurité en novembre dernier sur certaines dispositions et certains principes fondamentaux quant à une paix juste et durable au Moyen-Orient a été un succès non négligeable. Mais les principes sont de peu d'utilité si les parties n'acceptent pas de bonne foi le devoir de les mettre en pratique pleinement et efficacement.

Le gouvernement du Canada réitère l'appui qu'il a accordé à la résolution 242 du Conseil de sécurité, datée du 22 novembre 1967, et rend hommage aux efforts patients et tenaces qu'accomplit le représentant spécial du Secrétaire Général, M. l'ambassadeur Jarring, pour aider les parties. Nous lui donnons notre appui le plus complet et demandons aux parties d'utiliser ses bons offices et de rechercher sérieusement à s'entendre pour régler le différend de façon pacifique à partir des dispositions et des principes de la résolution 242 du 22 novembre 1967. Cela est particulièrement important pour les jours qui viennent, alors que les ministres des Affaires étrangères sont à New York et faciles à atteindre.

LES RÉFUGIÉS ARABES

Les événements de juin 1967 ont tragiquement aggravé le problème des réfugiés de Palestine. Je suis sûr d'exprimer le sentiment de tous les pays membres si je rends hommage au travail du Commissaire général et du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. L'Office, de concert avec les gou-

vernements qui accueillent les réfugiés, accompli sa tâche avec persévérance, compétence et humanité, dans des conditions extrêmement difficiles. Reconnaisant qu'il est de nécessité vitale que l'Office poursuive cette tâche, mon gouvernement a maintenu pour l'année financière en cours, sa contribution volontaire en argent et en vivres d'une valeur d'un million deux cent milles dollars, et en outre, il a versé à l'Office l'équivalent de six cent cinquante mille dollars à titre de dons spéciaux.

L'Office aide les réfugiés à satisfaire leurs besoins essentiels de subsistance et il a fait un travail remarquable pour instruire des milliers d'enfants des réfugiés. Cependant, il faudra en arriver à un règlement juste qui permette aux réfugiés de vivre dans la paix et dans la dignité. La solution du problème des réfugiés ne pourra être trouvée que dans le cadre d'un règlement entre les États arabes et Israël. Entretemps, en attendant pareil accord, ce problème humanitaire demeure et conserve un caractère d'urgence. Mon gouvernement demande donc à tous les États membres de montrer qu'ils se préoccupent vraiment des réfugiés en secondant généreusement et de façon tangible le travail de l'Office.

VIETNAM

Il est extrêmement décourageant de constater qu'aucun progrès tangible n'a été fait en vue d'un règlement négocié de la question du Vietnam. Les grands espoirs que l'annonce des pourparlers de Paris ont soulevés partout dans le monde montraient le désir incontestable de l'humanité de voir la fin de ce conflit atroce et destructeur. Même s'il convient que notre organisation s'intéresse au problème du Vietnam, c'est aux parties en conflit qu'il revient en dernière analyse de le régler. Le Canada a déjà déclaré que le bombardement du Vietnam du Nord devrait cesser. C'est là un premier pas essentiel. Mais un règlement politique exige une désescalade militaire générale, et le Vietnam du Nord doit montrer sa volonté d'y contribuer.

LA DISCRIMINATION RACIALE

On nous rappelle souvent que les Nations Unies sont un centre où peut s'harmoniser l'action des Nations. La discrimination raciale et ses répercussions sur la stabilité internationale sont l'une des principales menaces à cette harmonie. Il ne faut pas permettre que les divisions que ces questions font naître parmi les membres conduisent à une rupture des communications entre nous. L'objectif est clair: obtenir que la majorité des habitants du Sud de l'Afrique ne soient plus privés de la place qui leur revient dans le développement politique, économique et social de leurs pays respectifs. Les questions